

Le hêtre

un feuillu de montagne



Caractéristiques



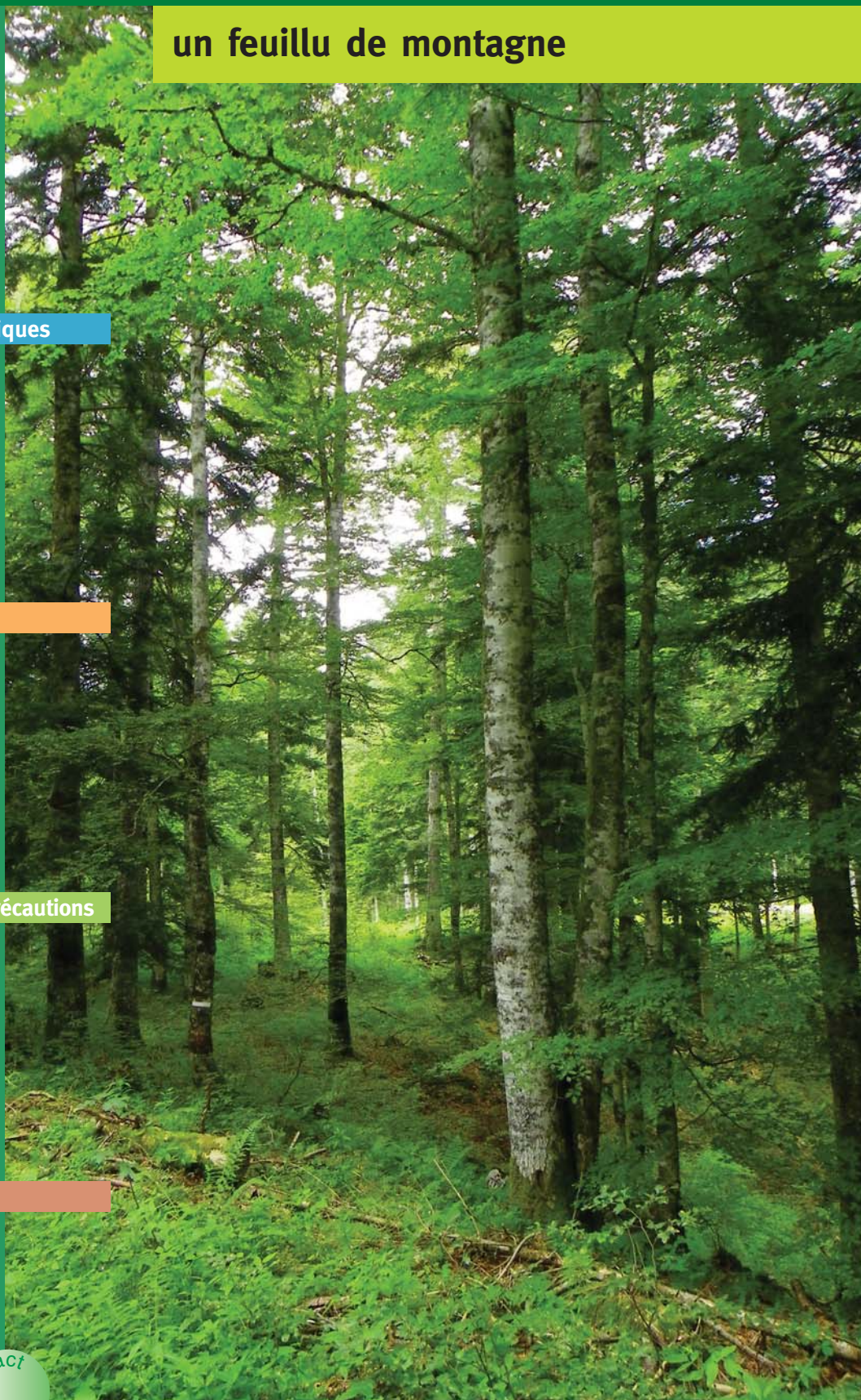
Gestion



Soins et précautions



Économie



contact

Les techniciens du CRPF sont à votre service sur le terrain pour vous apporter une compétence professionnelle pour la conduite de vos hêtraies ou de vos autres parcelles forestières.
Les coordonnées du technicien de votre secteur sont disponibles sur simple demande au siège du CRPF.

Vous êtes propriétaire de hêtre (*Fagus sylvatica*)...

Réputée pour son utilisation en bois de feu, cette essence peut aussi, avec une gestion adaptée, produire des bois de sciage ou de déroulage.

Usage et implantation



→ Taillis à St Ruph (74)

■ Couramment appelé « fayard », le hêtre a souvent été favorisé en montagne pour la production de charbon de bois et de bois de feu, au détriment du résineux.

■ D'origine naturelle, ces peuplements couvrent d'importantes surfaces en Rhône-Alpes et caractérisent les paysages en montagne.

■ De nombreux massifs, peu gérés et peu exploités ces dernières décennies, sont constitués de vieux taillis et de futaies âgées.

■ Le sapin s'associe fréquemment au hêtre en montagne constituant ainsi de très belles hêtraies-sapinières.

→ Jeunes feuilles



■ Le hêtre est rare en plaine dans notre région, et absent des vallées internes des massifs alpins.



→ Faînes

■ Arbre feuillu pouvant atteindre 30 m de haut. On le reconnaît à son écorce grise et lisse et à ses feuilles vert clair, molles. Ses fruits sont des faînes marron clair, de forme pyramidale et contenant 2 graines.

■ Le hêtre est une essence d'ombre dans sa jeunesse, puis devient plus exigeant en lumière par la suite.

■ Il est indifférent à la nature du sol, mais demande qu'il soit suffisamment drainé.

■ Il préfère une humidité atmosphérique élevée.

■ Il est très résistant aux froids hivernaux, mais débarrassant relativement tôt, son feuillage craint les gelées tardives, ce qui peut occasionner le roussissement de massifs entiers.



Une gestion indispensable

Il est nécessaire d'intervenir dans nos hêtraies pour :

- Produire du bois, source de revenus et d'emplois.
- Entretenir un espace naturel de loisirs (randonnée, ski...).
- Maintenir une protection contre l'érosion.



→ Hêtraie à St Jean d'Arvey (73)

Ces peuplements constituent un patrimoine individuel et collectif qu'il convient de gérer.

Cultiver le hêtre c'est :

- Obtenir plus rapidement des arbres plus gros et de qualité supérieure, apportant lors des coupes un meilleur revenu aux propriétaires.
- Renouveler et rajeunir les peuplements, souvent âgés, pour assurer leur pérennité.
- Favoriser l'économie locale par un apport de bois sur le marché.
- Rendre cette forêt plus accueillante.

Gérer nos hêtraies

Des interventions sylvicoles appropriées sont à réaliser dans les différents types de peuplement.

Les taillis

■ Le taillis simple produit uniquement du **bois de chauffage**. Ce mode de traitement doit être réservé en cas de croissance insuffisante et de qualité médiocre des bois découlant d'un sol superficiel et/ou sec.

■ Dans le cas contraire, l'objectif est la mise en valeur du taillis par un **balivage**. Pour cela, il convient de repérer 90 à 110 hêtres à l'hectare, jeunes, sains, bien conformés et bien répartis (baliveaux). Ils constitueront à l'avenir le peuplement final.

Avec ces arbres d'avenir, un peuplement de bourrage sera également conservé pour obtenir 400 à 600 tiges par hectare, et servira notamment à l'« éducation » des baliveaux (élagage naturel...). Par la suite des coupes d'amélioration interviendront tous les 6-8 ans, réduisant à chaque passage la densité du peuplement.



→ Taillis balivé à Hauteville-Lompnès (01)

Les futaies

Traditionnellement le hêtre était traité en futaie régulière dense sur une période assez longue. Cette gestion a entraîné des problèmes de pérennité des peuplements et de qualité des bois. L'objectif actuel est de produire du hêtre en futaie claire, plus ou moins mélangée, avec une révolution « courte » de 80 à 100 ans. La faible densité concentre la production sur un nombre d'arbres limité, pour accroître la stabilité du peuplement et limiter le phénomène de cœur rouge. Le hêtre conduit trop serré produit du bois de tension, nerveux, impropre au sciage : **la qualité du hêtre augmente si la densité des tiges diminue et si sa croissance est rapide.**



→ Jeune futaie à St Hilaire du Touvet (38)

Le mélange d'essences améliore également la résistance au vent et aux parasites.

Les plantations de hêtre sont rares car elles nécessitent des densités élevées, de 1 600 à 2 000 plants/hectare minimum, pour des résultats souvent décevants (croissance très hétérogène, conformation des tiges aléatoire, ...).

■ Les jeunes futaies sont améliorables par des **coupes d'éclaircies** qui vont progressivement, mais fortement, diminuer la densité. Le hêtre a besoin d'espace : à terme, les arbres devront être distants de 9 à 11 m.

■ Les futaies âgées, à partir de 60-80 ans, sont à renouveler par des **coupes progressives** d'arbres murs, qui ont pour objectif de faire apparaître des semis. La coupe définitive interviendra sur régénération acquise.

■ Dégagement des semis et dépressage

Peu de dégagements sont nécessaires, le hêtre ayant une croissance rapide dans le jeune âge. Le dépressage est important car les semis sont souvent denses et les individus mal conformés nombreux. Il doit aussi favoriser, si possible, le maintien d'autres essences (sapin, épicéa, érable sycomore, frêne, chêne, ...), le hêtre ayant tendance à les éliminer.

■ Désignation des tiges d'avenir et éclaircies

Pour faciliter la gestion d'un peuplement, il est souhaitable de repérer les arbres d'avenir (80 à 100 à l'hectare). Ce sont les meilleurs sujets répartis sur toute la parcelle, destinés à constituer le peuplement final. Les éclaircies successives seront marquées à leur profit.

Cas particulier des peuplements mixtes

Le hêtre est une essence très fréquente dans les futaies irrégulières à dominante résineuse. On veillera à le maintenir, même si il ne constitue pas l'essence objectif, notamment dans les peuplements de hêtraies-sapinières situés en zone Natura 2000. On pourra se reporter à la fiche technique « La futaie irrégulière ».

Soins et précautions

- Le hêtre fraîchement abattu est sensible à l'échauffure (altération du bois due à un champignon lignivore). Celle-ci se manifeste par une modification de la couleur et des propriétés mécaniques du bois.
- Son écorce de faible épaisseur le rend sensible aux « coups de soleil » générés par l'éclaircissement brutal et les fortes chaleurs.
- Sur versants pentus et sols superficiels, le bois de hêtre, souvent nerveux, est difficile à travailler.
- Le hêtre est sensible à l'Amadouvier, qui entraîne une lente pourriture du bois. La lutte consiste à limiter les blessures aux arbres.
- Les meilleures qualités s'observent en moyenne montagne dans les peuplements en dessous de 900 à 1000 m.

- Il présente parfois des cavités forées par les pics et réutilisées par les chouettes, chauves souris ou de petits mammifères (loirs...). En montagne les hêtres morts sur pied abritent aussi de nombreux coléoptères dont la Rosalie des Alpes. En conserver 2 ou 3 par hectare est bon pour la biodiversité, l'écosystème et donc la vie du peuplement.



→ Chouette de Tengmalm

Économie

Menuiserie et ébénisterie, parquets, lambris, objets ménagers, manches d'outils, instruments de musique, bois courbés, traverses...

Emballage, contreplaqués.

Le marché du hêtre est extrêmement volatil, et peut subir de très importantes variations. Les qualités tranchage et sciage sont actuellement peu ou pas demandées, et les prix mentionnés sont donnés à titre indicatif.



Tranchage

- Diamètre minimum : 50 cm
- Prix : 120 à 150 €/m³ sur pied
- Pas en Rhône-Alpes



Sciage et déroulage

- Diamètre minimum : 35 cm
- Prix : 30 à 50 €/m³ sur pied
- Actuellement peu ou pas demandé.



Bois de chauffage

- Prix : 7 à 10 € le stère sur pied (taillis)
- 10 à 15 €/m³ sur pied (grume chauffage)

Prix indicatifs 2015 au m³ réel sur écorce pour les grumes

Mai 2015



Réalisation : Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes

Parc de Crécy
18, avenue du Général de Gaulle
69771 St-Didier-au-Mont-d'Or cedex
tél. : 04 72 53 60 90
fax : 04 78 83 96 93
rhonealpes@crpf.fr
www.foretpriveefrancaise.com/rhonealpes

Le CRPF Rhône-Alpes est une délégation régionale du



avec le concours financier de la Région Rhône-Alpes et du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt



Rhône-Alpes Région

Imprimé par l'imprimerie Rochat sur du papier PEFC



- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public apportant des conseils à tout propriétaire de bois ou forêts.
- Un réseau de placettes de démonstration illustre les différentes techniques sylvicoles adaptées à cette essence.